

Gouvernement du Québec

Décret 550-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Denis Perrault comme membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE monsieur Denis Perrault, directeur des Services préhospitaliers à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, soit nommé membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de cette corporation, à compter du 17 mai 1999;

QU'à ce titre, monsieur Denis Perrault reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32114

Gouvernement du Québec

Décret 551-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendra à Québec (Québec) le 14 mai 1999

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux se tiendra à Québec (Québec), le 14 mai 1999;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance, du ministre de la Solidarité sociale, de la ministre déléguée

à la Famille et à l'Enfance, et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendra à Québec (Québec) le 14 mai 1999;

QUE celle-ci soit dirigée par madame Pauline Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance et, en outre, qu'elle soit composée de:

madame Nicole Stafford, directrice de cabinet, ministère de la Santé et des Services sociaux

monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre, ministère de la Famille et de l'Enfance

madame Marie-Claude Martel, directrice de cabinet, ministère de la Famille et de l'Enfance

monsieur Yvon Boudreau, sous-ministre adjoint, ministère de la Solidarité sociale

monsieur Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32115

Gouvernement du Québec

Décret 552-99, 12 mai 1999

CONCERNANT l'acquisition par expropriation d'une servitude de nonaccès près de l'intersection des rues Moreau et Pierre-Caisse, situées en la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon le projet ci-après décrit (P.E. 457)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9) modifié par l'article 2 du chapitre 35 des lois de 1998, le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;